



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2026 – 20H30

Le 02 mars 2026 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

14 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude- Mme THIZY Florence- M BLANCHARD Jean Yves – M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent- M BONNARD Yves – M THOLLET Roland- Mme MALLE Stéphanie- Mme GEFFARD Estelle – Mme BOUCHUT Sabrina- M RIVOIRE Frédéric- Mme PETIT Sabrina - Mme RIOU Solen

Membre excusé : Mme MONTEILLER Evelyne

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Solen RIOU

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 12 février 2026

Présentation des finances de la Commune d'Aveize

Délibérations : Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2025 des budgets : zone artisanale, commerce multi-services, CCAS et communal principal

Délibérations : Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2025 des budgets : zone artisanale, commerce multi-services, CCAS et communal principal

Délibérations : Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2025 des budgets : zone artisanale, commerce multi-services, CCAS et communal principal

Délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Délibérations : Vote des budgets primitifs 2026 des budgets : zone artisanale, commerce multi- services, communal principal et Commerce Restaurant Bar

Délibération : Vote d'une avance du budget communal principal au budget commerce restaurant bar

Délibération : Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M 57

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 février 2026.

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance.

Il informe des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal qu'il a signées depuis la dernière séance :

ECR Environnement 69720 St Bonnet de Mure	Proposition financière études géotechniques préalable d'avant-projet construction	1900€ HT
---	---	----------

	restaurant	
--	------------	--

Présentation des finances de la commune d'Aveize

M le Maire informe d'une panne matérielle des applications de la DGFIP depuis le 05/02/2026 avec une reprise d'activité au ralenti.

M le Maire présente via le vidéoprojecteur les informations concernant les finances de la commune.

Contribution de la commune d'Aveize aux différents syndicats : SYDER, SIVOS et SIEMLY. Il explique que la participation aux syndicats peut être soit inscrite au budget primitif de l'année en cours soit fiscalisée. En ce qui concerne Aveize, les participations aux syndicats sont fiscalisées ce qui implique que les taux apparaissent donc sur la feuille d'imposition des contribuables. Il informe que le taux des syndicats en 2026 par rapport à 2025 va fortement diminuer du fait que la contribution de la commune au SYDER passe de 33470.28€ (en 2025) 17807.96€ (en 2026).

Fiscalité des communes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : Cet état permet de comparer les taux communaux de la Commune d'Aveize à ceux des 32 communes de la CCMDL.

Présentation des taux d'imposition pour 2026 : il présente les taux votés en 2025 : TFB 27.13% TFNB 25.63% THRS 14.04%. Il rappelle que le taux de la Taxe Foncière Non Bâti est bas sur Aveize, c'est une volonté de ne pas pénaliser les terrains agricoles. Comme le taux des syndicats en 2026 par rapport à 2025 va fortement diminuer, il proposera lors du vote des taux d'augmenter les taux d'imposition de 3% en 2026 par rapport à 2025 afin de compenser la baisse du taux des syndicats sachant que l'impact pour le contribuable sera très faible.

Une analyse financière sur trois années qui fait ressortir d'une part l'épargne nette permettant de financer les investissements. Il rappelle que l'épargne nette doit être positive pour pouvoir financer des investissements. Pour 2025, l'épargne nette est égale à l'épargne brute car pas d'emprunt soit 251 193€.

Présentation de comptes administratifs 2025 et budgets primitifs 2026 des budgets.

En résumé, la commune d'Aveize a une situation financière saine qui permet ainsi de verser une subvention et une avance au budget annexe commerce restaurant bar mais aussi de prévoir des crédits pour de futurs projets d'investissements pour la prochaine équipe municipale.

Délibérations n° 2026-03-01 à 2026-03-04 : approbation des comptes de gestion de l'exercice 2025 des budgets : zone artisanale, commerce multi-services, CCAS et communal principal

M le Maire rappelle que le CCAS étant dissous au 31/12/2025, le compte de gestion du budget CCAS sera voté par le conseil municipal au cours de cette séance.

Il informe que le compte de gestion de chaque budget est établi par le comptable. Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion des budgets ci-dessus (14 votants : 14 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »).

Délibérations n° 2026-03-05 à 2026-03-08 : approbation des comptes administratifs de l'exercice 2025 des budgets : zone artisanale, commerce multi-services, CCAS et communal principal

M le Maire rappelle que le CCAS étant dissous au 31/12/2025, le compte administratif du budget CCAS sera voté par le conseil municipal au cours de cette séance.

Après avoir rappelé que les comptes administratifs 2025 des budgets avaient été vus avec la commission des finances, M le Maire laisse la Présidence à M Jean Claude VOUTE, 1^{er} adjoint et quitte la séance pour permettre au conseil municipal de voter les comptes administratifs des budgets.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs (13 votants : 13 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »).

Budget Zone artisanale

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat +0.30€	0€	0.30€
Section d'Investissement		
Résultat + 255.34€	0€	255.34€

Budget commerce multi services

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat + 7 361.21€	159.20€	7 520.41€
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat – 4 510.00€	8 248.00€	3 738.00€

Budget CCAS

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat + 2 273.94€	5628.75€	7902.69€

Budget Principal Communal

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat + 1 940 321.37€	578 671.59€	2 518 992.96€
Section d'Investissement		
Résultat - 163 959.12€	1 112 596.89€	948 637.77€
<i>Restes à réaliser</i>	<i>250 290€</i>	<i>30 000€</i>

Résultat d'investissement avec RAR – 384 249.12€

M le maire remercie les conseillers municipaux pour leur confiance.

Délibérations n° 2026-03-10 à 2026-03-11 : affectation du résultat de la section de fonctionnement 2025 des budgets : zone artisanale, commerce multi-services et communal principal

M le Maire explique que le conseil municipal doit affecter le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'année 2025. Après constatation du résultat de la section de fonctionnement, le conseil municipal peut affecter ce résultat en tout ou en partie : Soit au financement de la section d'investissement/ Soit au financement de la section de fonctionnement. Il doit affecter le résultat en priorité : 1) A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur - 2) A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (article 1068) - 3) En excédent de fonctionnement reporté (article 002).

Il informe que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget du CCAS sera repris par le Service comptable de Givors en fin d'année 2026 pour l'intégrer dans celui du budget communal principal. Le SGC n'ayant pas pu effectuer les écritures de clôture du budget ccas, ce résultat ne peut être intégré lors du BP 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les affectations suivantes (14 votants : 14 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention ») :

Budget de la zone artisanale : Résultat +0.30€

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté- ligne budgétaire R 002 : 0.30€

Budget du commerce multi services : Résultat +7 361.21€

Affectation en réserves – article 1068 : 4 510€

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté- ligne budgétaire R 002 : 2 851.21€

Budget Principal Communal : Résultat + 1 940 321 37€

Affectation en réserves – article 1068 : 384 249.12€

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté- ligne budgétaire R 002 : 1 556 072.25€

Délibération n°2026-03-12 : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Monsieur le Maire présente une simulation des taux pour l'année 2026.

Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a de nouveau été voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales votées en 2025 : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 27.13% -Taxe Foncière sur les Propriétés Non bâties 25.63%-Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres 14.04%.

Il informe que le taux des syndicats en 2026 par rapport à 2025 va fortement diminuer du fait de la contribution de la commune au SYDER qui passe de 33 470.28€ (en 2025) à 17 807.96€ (en 2026).

Ainsi, il propose à l'assemblée d'augmenter les taux d'imposition de 3% par rapport à 2025 afin de compenser la baisse du taux des syndicats sachant que l'impact pour le contribuable sera très faible.

Il invite le conseil municipal à délibérer

Le conseil municipal, après avoir voté (14 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention ») décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

THRS : 14.46% - TFPB : 27.94%- TFPNB :26.40%

Délibérations n° 2026-03-13 à 2026-03-16 : vote des budgets primitifs 2026 des budgets : zone artisanale, commerce multi-services, communal principal, commerce restaurant bar

Le conseil municipal, après avoir voté (14 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »), approuvent les budgets primitifs 2026 comme suit :

Budget zone artisanale :

Section de fonctionnement : 0.30€
Section d'investissement : 255.34€
Budget Commerce Multi services :
Section de fonctionnement : 7 323.21€
Section d'investissement : 10 110.00€
Budget Principal Communal :
Section de fonctionnement : 2 139 072.25€
Section d'Investissement : 1 402 609.46€
Budget Annexe Commerce restaurant Bar :
Section de fonctionnement : 507 000€
Section d'Investissement : 1 350 000€

Concernant le budget commerce restaurant bar, le conseil municipal prend acte à ce que les restaurateurs participent au projet en aménageant l'intérieur.

Délibération n° 2026-03-17 : vote d'une avance du budget communal au budget commerce restaurant bar

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20/11/2025 créant le budget annexe « commerce restaurant bar » de type SPA, au 1^{er} janvier 2026 dans laquelle était indiquée le versement d'une subvention budget communal à ce budget annexe. Il indique que la subvention prévue au budget primitif 2026 est d'un montant de 507 000€.

Il propose de voter une avance du budget communal principal au budget annexe « commerce restaurant bar », pour aider au financement de ce projet. Cette avance d'un montant de 232 424€ a été inscrite au budget primitif 2026.

Il précise que des subventions complémentaires seront demandées auprès de financeurs pour cette opération de construction d'un restaurant bar et que cet établissement sera mis en location après l'achèvement des travaux. L'avance pourrait ainsi être remboursée avec les futurs loyers qui seront encaissés sur ce budget et les éventuelles subventions qui seront demandées sur les prochaines années.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une avance du budget communal principal au budget annexe « Commerce restaurant bar », approuve les modalités de remboursement de cette avance, approuve la subvention du budget communal au budget annexe « commerce restaurant bar » ; comme indiquées ci-dessus.

Délibération n°2026-03-18 : fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57

Monsieur le Maire informe que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesses budgétaires puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5214-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il précise qu'au vu du budget primitif 2026 du budget communal principal, le montant des dépenses réelles s'élève à 1 188 972.25 € en section de fonctionnement et à 1 238 350.34€ en section d'investissement. La règle de fongibilité des crédits porterait donc en 2026 sur 89 172.92€ en fonctionnement et à 92 876.28 € en investissement.

Cette fongibilité permet d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections et de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Monsieur le Maire propose donc au conseil Municipal de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, au titre de l'exercice 2026.

Questions diverses

Intervention des brigades nature : M le Maire propose de les prendre deux jours. Les agents pourraient intervenir pour compléter.

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention de Jean Baptiste Giraud : il informe que des devis ont été demandés pour l'installation des colonnes semi-enterrées vers le cimetière et la Croix Michel. La capacité des colonnes semi-enterrées est plus importante que les colonnes. La commission communale va se réunir pour avancer sur ce dossier, un choix doit être fait.

Il a assisté à la réunion « Petite Enfance Jeunesse » de la CCMDL : bilan des actions et des projets réalisés au cours du mandat- feuille de route pour le prochain mandat.

Syndicat des eaux : débat d'orientation budgétaire qui a été présenté, les travaux réalisés et à prévoir. Il a fait part de l'endettement. Modification des statuts du syndicat. Affectation du résultat, vote du budget primitif. Subventions ont été versées à des associations humanitaires.

Intervention de Roland Thollet : concernant les frelons, il y a un projet de former des volontaires. Il pourra distribuer des pièges.

Intervention Laurent Lhomme : il a participé à une réunion du SCOT dernier atelier synthèse sur les 4 ateliers précédents. Et il a participé à la réunion de la commission de contrôle pour la révision de la liste électorale

Intervention de Sabrina Petit : elle a participé à la commission des finances. Elle a assisté au SIVOS Ste Foy l'Argentière avec le vote du budget primitif sans approbation des comptes administratifs. Le proviseur est intervenu avec des projections sur les trois dernières années sur les effectifs. Le but est d'accueillir de nouveaux élèves.

Intervention Jean Yves Blanchard : pour les travaux de la rue de la Croix Michel, la résine a été mise jeudi. Il reste à réparer la logette.

Intervention de Florence Thizy : Phase de recueil des articles pour le Petit Aveizois. Elle a fait le recensement des personnes qui ont le souci pour la fibre pour la CCMDL. Elle a assisté à la présentation de la télégestion par le SYDER pour piloter tous les luminaires du village. A participé à la réunion de la CCID.

Intervention de Frédéric : a assisté à la réunion de la CCID qui vérifie si les bâtis sont bien classés par rapport aux travaux réalisés.

Intervention de Jean Claude Voute : a participé à la commission des finances- travail sur le marché pour le restaurant. Il informe que la maintenance des chambres froides a été faite.

Intervention de Sabrina Bouchut : elle a prochainement une réunion de la commission tourisme pour faire le bilan du mandat.

Intervention de Stéphanie Malle : elle a assisté à la réunion de la commission de contrôle pour la révision de la liste électorale

Séance levée à 23 :27

Procès-verbal approuvé par les membres du conseil municipal présents lors de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20/03/2025 suite à l'élection des élections municipales du 15 mars 2020.

Le Maire,
Michel BONNIER



Affiché et Publié le

26 Mars 2026